

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux de  
l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames les inspectrices  
Monsieur l'inspecteur  
De l'Éducation nationale  
Mesdames les enseignantes  
Messieurs les enseignants

Niort, le 28 novembre 2017

**Direction des services  
départementaux de  
l'Éducation nationale  
des Deux-Sèvres**

**Service des  
Emplois et des  
Enseignants des  
Ecoles  
Bureau 1**

Affaire suivie par  
Laure Péraudeau  
&  
Anne Cosme

Téléphone  
05 17 84 02 30  
Télécopie  
05 49 24 96 40  
Courriel  
S3e-79  
@ac-poitiers.fr

**Adresse postale  
61, Avenue de Limoges  
CS98661  
79026 Niort cedex**

**Objet :** Rentrée scolaire 2018 – Appel à candidatures pour inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'école à deux classes et plus.

*Références : Décret du 13 septembre 2002 paru au Journal Officiel du 15 septembre 2002*

Conformément au texte cité en référence, je vous rappelle que :

1- **la liste d'aptitude de directeur d'école est arrêtée pour une durée de 3 ans** même si les fonctions ne sont pas exercées ;

2- **les maîtres qui ont exercé antérieurement des fonctions de direction à titre définitif pendant trois années au moins – même de manière discontinue - n'ont pas à solliciter leur inscription.** Ils seront automatiquement affectés à titre définitif s'ils obtiennent un poste de direction au prochain mouvement ;

3 - **les maîtres :**

- actuellement nommés sur poste d'adjoint ;
- exerçant des fonctions de direction à titre provisoire ou par délégation ;
- nommés dans une école à 1 classe, en cas d'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine ;

**qui envisagent de solliciter une direction à 2 classes et plus à titre définitif doivent obligatoirement solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude.**

L'ancienneté de services effectifs requise est fixée à deux ans au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette condition n'est pas exigée pour les enseignants qui assurent en 2017-2018 un intérim de direction à l'année.

Les candidatures seront déposées en ligne **avant le 10 janvier 2018.**

Les enseignants qui souhaitent être inscrits sur la liste d'aptitude de directeur d'école pourront participer à **un temps de formation-information qui se tiendra le mercredi matin 7 février 2018.** Il leur permettra de préparer l'entretien au travers de la présentation du référentiel métier qui a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014 (lien ci-dessous) :

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=84362](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84362)

Les entretiens se tiendront le 28 février 2018.

**En sont dispensés les maîtres qui assurent à l'année l'intérim d'une direction à deux classes et plus, pour lesquels seul l'avis de l'IEN est requis. Ces enseignants sont toutefois tenus d'établir un dossier de candidature.**

Je rappelle par ailleurs que **seuls les maîtres nommés à titre définitif sur poste de direction** peuvent bénéficier de l'échelonnement indiciaire correspondant, outre l'indemnité de sujétions spéciales afférente à l'exercice des fonctions.

La première partie de la formation spécifique des nouveaux directeurs débutera en juin 2018.

Franck Picaud  
*signé*